



Préavis municipal n° 1 – 2013

Réfection du chemin de la Rippe et de la route de la Gravière - Demande d'un crédit d'études

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Contexte

Depuis le début de la décennie, fort est de constater que notre commune attire nombre de personnes et, plus récemment, quelques entreprises. Notre village, en périphérie de la grande agglomération lausannoise, est situé à proximité immédiate de nombreuses infrastructures.

La législature précédente a été marquée par la réalisation des plans de quartier de la Roujarde et de Floret 2 (les Pierrailles) et, côté industriel, par l'implantation de l'ensemble des activités d'une entreprise importante de construction dans la zone artisanale (Z.A.) en Epity. Une seconde entreprise du BTP y a transféré un peu plus récemment son site technique, elle pourrait à terme y transférer son siège administratif. Enfin, un bâtiment multimodal y a vu le jour, sans oublier une utilisation plus intensive du bâti existant suite à des rachats de sites par de nouvelles sociétés. Dans ce secteur, le tronçon de la route de la Gravière desservant les zones résidentielles a été réfectionné, adapté et aménagé en zone 30 km/h.

Après quasi vingt ans de gestation, la construction de la future RC177¹ par l'Etat devrait être réalisée durant la législature en cours. Ce nouvel aménagement aura un fort impact sur notre environnement et améliorera notre cadre de vie, tout en permettant de faciliter l'accès au pôle de développement industriel de Vufflens-la-Ville – Aclens en le reliant à la sortie «Cossonay» de l'autoroute A1. Pour Penthaz, cette réalisation indispensable finalisera son contournement routier.

Bref historique.

En 2006, le DINF² a ordonné la création d'un syndicat d'améliorations foncières (AF) avec, entre autres, comme but, de réorganiser le réseau des dessertes agricoles et des routes touchées par le projet de nouvelle RC. Dans ce cadre élargi, et jusqu'en limite de périmètre (matérialisé dans le secteur par la limite entre la Z.A. et la zone agricole), sur demande de la Municipalité, le syndicat AF a projeté un réaménagement de l'entrée de la Z.A. en Epity contenant les propositions suivantes :

- a) Aménager un carrefour en « T » sur la RC251 (tronçon pouvant devenir communal) avec présélection de tourner à gauche, pour engager la route industrielle de la Rippe
- b) Supprimer le coude / contre-coude de la route entre les parcelles 257 et 400, corriger le profil en long dans le sens d'un abaissement
- c) Supprimer l'accès existant et restituer le terrain à la forêt, réorganiser les accès aux parcelles forestières et agricoles attenantes
- d) Acquérir les emprises de terrains nécessaires, réorganiser le parcellaire environnant

¹ RC177 Nouvelle route cantonale no 177, réalisation 2014-2017, selon planification de la phase de construction par l'Etat de Vaud

² DINF actuellement, dès 2012 : DIRH Département des Infrastructures et des Ressources Humaines

S'agissant de conséquences indirectes de l'aménagement de la nouvelle RC177, les frais liés à ces mesures d'améliorations sont à la charge de la commune, sauf pour le point d). Parallèlement au développement du projet RC177, l'Etat va soumettre prochainement à l'enquête publique le PAC Colliare³ dont l'accès principal emprunterait le chemin de la Rippe.

Compte tenu de ce faisceau convergeant d'éléments et de la vétusté notoire de l'actuel chemin de la Rippe, la Municipalité a repris le projet sectoriel du syndicat au compte de la Commune. Elle a demandé à l'auteur du projet AF d'étendre sa réflexion au réaménagement du solde du chemin de la Rippe et au tronçon de la route de la Gravière non encore réfectionnée (secteur situé dans la Z.A.). En mars 2011, la Municipalité a reçu une étude préliminaire avec estimation de coût pour l'ensemble des travaux.

2. SUPERSTRUCTURE ET INFRASTRUCTURE

Superstructure, chemin de la Rippe – route de la Gravière

Les propositions de réaménagement figurant au chapitre précédent seraient vérifiées et complétées dans le cadre de l'étude de détail. Le gabarit en largeur de 6.50m (actuellement 4.00 à 5.50m) correspond au standard minimum pour les accès en Z.I. et Z.A. Par endroit l'acquisition d'emprises sera nécessaire. Celles-ci seront obtenues par le remaniement parcellaire dans le périmètre du syndicat (point d)) et par procédure d'expropriation avec signature de conventions amiables dans la Z.A. Le carrefour Rippe – Gravière serait surélevé d'environ 1.00m dans le but d'abaisser la pente du tronçon inférieur du chemin de la Rippe. L'installation d'un éclairage public d'ensemble sera étudiée.

Le projet consiste globalement à aménager un accès propre à la Z.A. et conforme aux besoins de l'affectation. Ceci étant établi, tout le trafic de transit ou d'accès de camions pourra être définitivement proscrit sur le tronçon résidentiel de la route de la Gravière dévolu exclusivement à la desserte des quartiers d'habitation.

Epuration, collecteurs EU-EC (eaux usées – eaux claires)

L'inventaire et le bilan des réseaux d'assainissement figurent dans le PGEE⁴. Dans le chapitre dédié au secteur concerné, diverses réfections des collecteurs EU-EC sont envisagées, notamment la nécessité du remplacement du collecteur EC DN400 par DN600, longeant la route de la Gravière. L'alternative consistant à aménager une zone inondable pour éviter ce remplacement sera étudiée.

Eau potable, défense incendie

Pour le secteur en Epity, le PDDE⁵ prévoit un renforcement important du réseau de distribution d'eau pour répondre aux critères actuels de défense incendie imposés et subventionnés par l'ECA. Il y a lieu notamment de créer un point d'injection et un bouclage à partir de la conduite Eauservice-Lausanne longeant la RC251. Les nouvelles conduites DN250 et 200 à placer dans le domaine public remplaceront le réseau existant (tuyaux Eternit DN125 cheminant dans certaines parcelles).

Gaz, électricité, téléphone, fibre optique

Selon la consultation préliminaire de ces services industriels, ceux-ci n'ont pas de compléments particuliers à apporter à leurs installations respectives existantes.

³ PAC Colliare Plan d'Aménagement Cantonal lié au secteur Reverule – Colliare, dépôt de matériaux terreux

⁴ PGEE Plan général de l'évacuation des eaux 2012

⁵ PDDE Plan directeur communal de la distribution de l'eau 2009

4. ASPECTS FINANCIERS, CREDIT D'ETUDES, PLANNING

Les coûts d'investissement prévisibles pour la réfection du chemin de la Rippe et de la route de la Gravière sont estimés sur la base de l'étude préliminaire de faisabilité. Par centre de charge de la comptabilité communale, les estimations se résument comme suit :

430 Routes	Fr.	1'710'000.-
460 Epuration	Fr.	530'000.-
810 Eau potable, défense incendie	Fr.	570'000.-
Total (TTC)	Fr.	2'810'000.-

Les montants de cette enveloppe budgétaire ont été portés au plan d'investissement communal et pris en compte dans le plafond d'endettement de la législature en cours.

Par ailleurs, à périmètre constant, les charges au centre de coûts 430 influenceront positivement la facture péréquative de la Commune au niveau des thématiques.

Crédit d'études, financement

Le crédit demandé permettra d'étudier le projet d'ouvrage de la réfection des infrastructures et du réaménagement des accès, de régler les procédures de demande d'autorisation (mise à l'enquête publique) et de deviser les travaux sur la base de soumissions rentrées. Il comprend également un montant pour des travaux d'investigations et d'analyses propre à ce type de projet. Le crédit d'études demandé se monte à **Fr. 130'000.-**. Il est composé et détaillé comme suit :

a) Honoraires d'ingénieur pour études, enquêtes publiques, appels d'offres	Fr.	111'000.-
b) Contrôles télévidéo complémentaires de collecteurs	Fr.	2'500.-
c) Carottages – sondages de fondation de chaussée	Fr.	5'000.-
d) Analyse d'enrobés bitumineux existants	Fr.	2'000.-
e) Avis géotechnique, dimensionnement de la fondation routière	Fr.	4'500.-
f) Dossier d'enquête publique expropriation conventions amiables	Fr.	5'000.-
Total (TTC)	Fr.	130'000.-

Compte tenu des variations au niveau de notre trésorerie actuelle, la Municipalité vous propose de financer cette étude, si nécessaire, par un emprunt sur le marché des capitaux aux meilleures conditions du moment. A terme, le montant de cette étude devrait être consolidé au crédit d'investissement de l'ensemble du projet et amorti selon les règles de la comptabilité communale.

Planning

A ce stade des réflexions, couvrant l'ensemble des opérations, le planning général envisagé devrait être lié à celui de la RC177. Il s'agirait de profiter d'une certaine dynamique avec les grands travaux de l'Etat. La période 2013 à mi-2014 serait consacrée aux études, enquêtes publiques, appels d'offres et devis de l'ouvrage. La réalisation, nécessitant une demande de crédit de construction, se déroulerait de mi-2014 à 2015.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal,

- Vu le préavis N° 01 - 2013 – Réfection du chemin de la Rippe et de la route de la Gravière - Demande d'un crédit d'études
- Ouï le rapport de la commission des Espaces publics
- Ouï le rapport de la commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

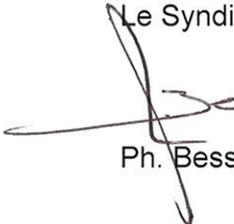
décide

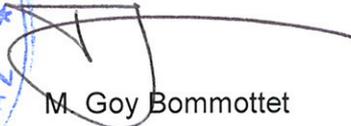
- D'octroyer le crédit de **Fr. 130'000.-** pour l'étude relative à la réfection du chemin de la Rippe et de la route de la Gravière (accès Z.A. en Epity)
- D'autoriser la Municipalité, le cas échéant, d'emprunter ce montant sur le marché des capitaux aux meilleures conditions du moment.

Penthaz, le 10 mars 2013

Approuvé par la Municipalité *incorpore* dans sa séance du 18 mars 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Ph. Besson

La secrétaire :  M. Goy Bommottet



Annexes: 2 plans esquisses, superstructure et infrastructure

Délégués municipaux : volet technique : J-F. Pollien, Municipal ; volet financier : Ph. Besson, Syndic